

24 avril 2012

12.327

Question Karim-Frédéric Marti**Port de la "burqa"**

Suite à la décision de la Berne fédérale de ne pas légiférer concernant le port de la "burqa" et autres "niqab" dans les lieux publics, laissant aux cantons le soin de le faire,

- Qu'en est-il désormais à Neuchâtel?
- Le Conseil d'Etat peut-il nous informer de ses vues dans ce domaine?
- Quand serons-nous fixés?
- Est-ce indispensable de légiférer?
- Est-il dangereux de laisser faire?

Cosignataires: B. Courvoisier, R. Clottu, J.-P. Donzé, J.-L. Gyger, D. Schär et F. Robert-Nicoud.